

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024.

2°) – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2023.

3°) - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2023 selon le document annexé à ladite délibération.

4°) - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion établi par le Comptable Public du SGC de FERRIÈRES pour l'exercice 2023.

5°) - CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Assurance du Personnel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

 Adhésion au service chômage :
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

6°) – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

7°) – TRAVAUX ÉGLISE

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis du bureau d'études ISB de SAINTES pour le renforcement du retable de l'Église Saint-Laurent.